

CONDITIONS DE LOCATION

RESERVATION EMPLACEMENT.

La réservation d'un emplacement ne devient effective :

- Qu'après la réception du contrat de location ou du bon de réservation dûment rempli et signé.
- Et accompagné d'une arrhe correspondant à 38 % du montant total du séjour du client.

Après acceptation de la réservation du séjour par la direction du camping (selon les disponibilités), une confirmation de réservation sera retournée au client (E-mail ou courrier).

Le montant du séjour étant calculé d'après les dates de réservations mentionnées sur le contrat (bon de réservation).

Pour un emplacement, le solde du séjour est payable à l'arrivée et aucune réduction ne sera consentie pour un départ anticipé ou une arrivée retardée.

La location (emplacement) est strictement personnelle et ne pourra en aucun cas, servir à d'autres personnes pour de la sous-location.

RESERVATION EMPLACEMENT A DUREE DETERMINEE.

La réservation d'un emplacement à durée déterminée ne devient effective, qu'après la réception du contrat de location à l'année dûment rempli et signé.

RETARD.

En l'absence de message écrit justifiant un retard, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location (tout emplacement doit être occupé avant 20 heures le jour de l'arrivée), la somme versée reste acquise au camping.

ACCUEIL DU CLIENT.

A l'arrivée du client, il vous sera demandé :

- 1 pièce d'identité, passeport ou carte de camping.

ARRIVEE ET DEPART.

Les locations d'emplacements sont comptés de midi à midi avec des arrivées et départs tous les jours de la semaine.

REGLEMENT INTERIEUR.

Tous les campeurs sont tenus de respecter le règlement intérieur sous peine d'être expulsé par la direction du camping ; sans aucun remboursement du montant du séjour.

ANIMAUX DOMESTIQUES.

Les animaux domestiques sont admis au camping, sauf races dangereuses, sous réserve de leurs vaccinations à jour, ainsi que le paiement du tarif en vigueur ; les animaux, doivent être tenus en laisse et leur propriétaire être tenu d'éliminer les salissures qu'ils pourraient occasionner.

ASSURANCE.

Il appartient au client de s'assurer, le camping déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie, de catastrophes naturelles...ainsi qu'en cas d'accident relevant de la responsabilité civile du client.

Le client accepte l'emplacement en l'état (arbres, plantations, végétations...).

MODES DE PAIEMENT ACCEPTES : vous pouvez payer en Espèces, Chèques bancaires sur présentation d'une pièce d'identité et Chèques vacances (ANCV).

Sous réserve explicite des modifications et des fautes d'impression des données, des tarifs et des arrangements.